



Compte-rendu du COPIIL

Site Natura 2000 Rivière Ellé
FR5300006



UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

Le Faouët, le 13 novembre 2018 (14h30)

Membres présents :

ALEXANDRE Daniel-Yves	BRETAGNE VIVANTE
BIFOLCHI Aline	AMV
BOUTEILLER Yolaine	DDTM 56
BONVOISIN Matthieu	DREAL
CARLAC Marie-Josée	MAIRIE LANVENEGEN
CHANONY Séverine	ROI MORVAN COMMUNAUTE
CORNET Caroline	CHAMBRE AGRICULTURE 56
DERRIEN Christian	MAIRIE DE LANGONNET
FRITZ Bérengère	SMEIL
GUILLARD Sebastien	DDTM 56
JANNO Christophe	EAU ET RIVIERES BRETAGNE 56
LAFITTE Jean-Paul	MAIRIE DE QUERRIEN
LE BEUZE Joël	SYNDICAT CHASSEURS 29
LE BRAS Daniel	SMEIL
LE LAN Ange	MAIRIE DE MESLAN
LE NINIVEN Dominique	MAIRIE DE PRIZIAC
LE VALLEGANT Guy	SYNDICAT FORESTIER 29
MAHOT Aude	QUIMPERLE COMMUNAUTE
PAILLAT Gilles	DREAL
PERRON Alain	CHAMBRE AGRICULTURE 56
SALOMON Isabelle	CHAMBRE AGRICULTURE 29
SUAUDEAU Romain	SMEIL
WILLIAMS Dominique	EAU ET RIVIERES BRETAGNE 56

Excusés :

BROSSIER Pierre	CRPF
COURTEL Renée	MAIRIE DE GUISCRIF
DORE Mikaël	PREFECTURE DU MORBIHAN
FERRIER Bruno	FORCES HYDRAULIQUES MEUSE
JAMBOU Marcel	QUIMPERLE COMMUNAUTE
LE BRIS Maryse	MAIRIE DE SAINT-TUGDUAL
QUERNEZ Michaël	CONSEIL DEPARTEMENTAL 29

Ordre du jour :

- Bilan d'étape de la mise en œuvre du DOCOB 2013-2018
- Zoom sur le projet de nouveau périmètre
- Echanges sur les priorités 2019-2020
- Questions diverse

Pièces jointes au compte-rendu :

- Diaporama présenté en séance

Daniel LE BRAS, président du Comité de Pilotage (COFIL), introduit la réunion et propose un tour de table pour faciliter les échanges.

➔ Préambule : pages 4 à 5 du diaporama

En guise de préambule, Bérengère FRITZ resitue les différentes phases de l'animation du site Natura 2000 et rappelle l'historique des réunions de COFIL.

➔ Point 1 : pages 6 à 38 du diaporama

Ensuite, elle déroule la présentation du bilan d'étape de la mise en œuvre des actions du DOCOB depuis 2013.

Ci-dessous le résumé des échanges qui ont eu lieu en séance sur ce premier point à l'ordre du jour :

- Contrat Natura 2000 portant sur la réouverture de prairies humides

Daniel-Yves ALEXANDRE a demandé si des espèces adaptées ont été utilisées pour gérer les parcelles et si des zones témoin ont été conservées sans intervention. Bérengère FRITZ répond que les opérations ont été réalisées uniquement de manière mécanique, par fauche ou girobroyage dans le but de réouvrir les parcelles. Dans ce cadre, il n'y a pas eu de zones témoin.

Christophe JANNO demande si les opérations vont se pérenniser sur ces parcelles. Bérengère FRITZ répond positivement car un nouveau projet de contrat Natura 2000 a été déposé en septembre 2018 à la DDTM concernant le financement d'actions d'entretien pour une durée de 5 ans.

Guy LE VALLEGANT demande le coût de ces opérations pour le propriétaire ainsi que le reste à charge. Bérengère FRITZ précise qu'elle n'a pas connaissance des coûts car c'est le propriétaire qui engage l'argent directement avec les entreprises qu'il mandate. Par contre, le propriétaire connaît le montant de la subvention qui lui est octroyé en amont et peut donc solliciter plusieurs devis afin de sélectionner les prestataires qui ne feront pas dépasser son enveloppe financière.

Sébastien GUILLARD précise que ce contrat à la spécificité d'être basé sur des barèmes régionaux de coûts d'intervention à l'hectare, ce qui garantit un financement cohérent des actions.

Isabelle SALOMON demande si à la suite d'une opération de réouverture de prairie comme celle qui a été présentée et financée par un contrat Natura 2000, un agriculteur pourrait revenir exploiter ces parcelles. Sébastien GUILLARD répond que justement, c'est l'intérêt mais également l'objectif des contrats Natura 2000 que de soutenir financièrement la gestion de manière transitoire, le temps de trouver des solutions d'une gestion locale et pérenne redonnant une valeur économique aux parcelles.

- Action A 2-8 : lutter contre les espèces invasives présentes

Joël LE BEUZE pose la question des actions réalisées pour lutter contre les ragondins car en Finistère, la FDGDON met des cages à disposition pour le piégeage et les communautés de communes, notamment en Finistère nord participe à la lutte. Bérengère FRITZ répond qu'à l'échelle du SMEIL aucune action de ce type n'est engagée. Marie-Jo CARLAC et Christian DERRIEN précisent que sur les territoires, les plans de lutte contre le ragondin se font au niveau communal, en lien avec les associations communales de chasse.

Point 2 : pages 39 à 42 du diaporama

Bérengère FRITZ rappelle les informations présentées au COPIL du 31 août 2015 dans le cadre du projet de nouveau périmètre et détaille la phase de concertation réalisée au printemps 2018.

Ci-dessous le résumé des échanges qui ont eu lieu en séance sur ce second point à l'ordre du jour :

Isabelle SALOMON fait part de son incompréhension quant à la façon dont a été menée la phase de concertation sur le projet de nouveau périmètre et déplore qu'un courrier nominatif d'information n'ait pas été envoyé à tous les agriculteurs concernés par ce projet.

Alain PERRON ajoute qu'il est indispensable que les agriculteurs, propriétaires et exploitants, soient informés sur l'impact du projet de nouveau périmètre sur leurs exploitations, sachant qu'avec celui-ci, ce sont environ 191 exploitations qui sont concernées. De plus, les exploitations classées ICPE doivent fournir une évaluation des incidences Natura 2000 lors des études d'impacts.

Daniel LE BRAS répond que le SMEIL s'est appuyé sur les communes comme relais d'information en plus des réunions publiques organisées. Si des courriers sont souhaités pour pallier le déficit d'informations à destination des agriculteurs, cela sera fait.

Guy Le Vallégant ajoute que les contraintes pour la forêt sont également importantes et qu'il est nécessaire d'informer les propriétaires et de proposer des formes de compensation. Bérengère FRITZ précise que ce point doit être discuté avec le Centre Régional de la Propriété Forestière afin de pouvoir trancher notamment sur le cas identifié à la réunion publique de Querrien.

Gilles PAILLAT explique que l'esprit est bien d'aboutir à un projet de territoire, partagé et permettant à un plus grand nombre de disposer des outils Natura 2000. Il ajoute que pour maintenir un calendrier raisonnable, il est important que cette nouvelle phase de concertation se déroule rapidement et que les modalités de concertation soient définies pour le 15 décembre 2018.

A l'issue des échanges, il est convenu avec les représentants de la chambre d'agriculture de l'envoi d'un courrier d'ici mi décembre, à chaque commune concernée, de manière à ce que des élus en charge de l'agriculture puissent faire le relais d'information sur le projet de nouveau périmètre auprès des exploitants concernés. Le SMEIL fournira pour chaque commune des cartes appropriées.

Point 3 : pages 43 à 50 du diaporama

Bérengère FRITZ présente les axes de travail proposés pour les années 2019/2020.

Ci-dessous le résumé des échanges qui ont eu lieu en séance sur ce troisième point à l'ordre du jour :

Daniel LE BRAS insiste sur l'importance de vulgariser l'outil qu'est Natura 2000 pour bien faire comprendre ce que cela veut dire. Il faut notamment communiquer sur la richesse du patrimoine naturel du territoire.

Guy LE VALLEGANT trouve qu'il est contradictoire de vouloir protéger d'un côté et développer des chemins de randonnées. Daniel LE BRAS répond qu'il y a des façons de faire découvrir des sites Naturels sans pour autant avoir un impact négatif sur les milieux naturels.

Romain SUAUDEAU précise que l'objectif sur le bassin versant est de conserver un bon état des milieux tout en anticipant les conséquences des changements climatiques enclenchés.

Guy LE VALLEGANT estime que Natura 2000 est une contrainte et il espère que la valorisation des richesses du patrimoine naturel aura des retombées économiques positives sur les communes.

Dominique WILLIAMS précise que le patrimoine naturel est un patrimoine immatériel et qu'il est en soi une source de richesse pour les communes.

Sébastien GUILLARD explique que les exemples de contrat Natura 2000 et des MAEC présentés au premier point illustrent l'intérêt d'être dans le dispositif Natura 2000 pour disposer d'outils financiers pour ceux qui le souhaitent. Daniel LE BRAS ajoute qu'il a été surpris de l'ampleur de la mobilisation des agriculteurs pour les MAEC biodiversité en 2017 et déplore l'arrêt brutal des financements.

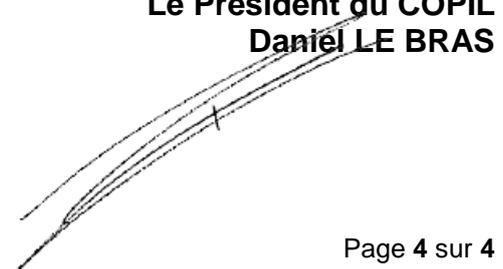
Yolaine BOUTEILLER interroge sur l'origine de la contrainte, terme employé à plusieurs reprises lors des échanges. Est-ce Natura 2000 ou la nature de la parcelle elle-même qui représente une contrainte ? Natura 2000 doit se voir comme une opportunité dans les zones qui n'ont pas un intérêt économique fort pour l'agriculture notamment. Il s'agit également de prendre conscience des services rendus par les sites Natura 2000. C'est pourquoi l'intérêt de financer les MAEC notamment doit être porté collectivement pour répondre aux réelles attentes.

Concernant le suivi de l'envasement de l'étang de Priziac, Dominique LE NINIVEN informe que dans le cadre du profil de vulnérabilité réalisé par la commune, des calculs de profondeur ont été effectués.

Alain PERRON demande une cohérence entre Natura 2000, le PASE et les ZEC. Romain SUAUDEAU répond que la vocation du PASE est justement celle-là. Faire converger les outils au service de la résilience du bassin versant. Par exemple pour lutter contre les inondations, le bocage, le reméandrage, le stockage de l'eau constituent un panel d'actions à déployer sur le territoire. Le SMEIL porte une vision stratégique globale à l'échelle du bassin versant afin d'articuler au mieux les outils et les financements sur les zones pertinentes.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Daniel LE BRAS remercie les personnes présentes avant de clôturer la réunion.

**Le Président du COPIL
Daniel LE BRAS**



Page 4 sur 4